

L'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique) est reconnue d'utilité publique, aide les personnes exclues du marché du travail et du système bancaire à créer leur propre emploi ou à y accéder.

En 1989 Maria Nowak a adapté ce mécanisme qui avait fait ses preuves en Afrique et en Amérique Latine et dans le tiers monde.

L'ADIE :

- accompagne les micro-entreprises, avant leur création, durant leur activité et leur développement.
- S'adresse aux demandeurs d'emploi et aux bénéficiaires des minimas sociaux à accéder à l'emploi par des micro crédits, pour acheter une voiture pour aller au travail, pour obtenir le permis de conduire, suivre une formation, ou déménager pour un nouvel emploi.

Le crédit possible pour créer une micro-entreprise est de 10 000 euros maximum, dont la moitié est sans intérêt, remboursables sur 36 mois, les justificatifs nécessaires sont les suivants : CNI, 3 derniers relevés bancaires, ressources, justificatif de domicile, caution sur la moitié du prêt. Pour les zones rurales le remboursement du prêt commence au 9^{ème} mois.

Le crédit possible pour l'achat d'une voiture, sa réparation, ou une location, d'un permis de conduire ou d'une formation est de 3000 euros, remboursables sur 36 mois maximum, les justificatifs sont les mêmes que précédemment.

Pour l'Yonne l'ADIE se trouve à SENS, 6 rue Henri Sanglier 89100 Sens

Plusieurs bénévoles instruisent les dossiers :

Henri Youmbi mobile 06 83 49 63 59

Jean Delhomme mobile 06 71 79 88 66

Francine Chamoin mobile 06 88 86 34 09

Sur internet le site WWW.adie.org prend votre demande de crédit en ligne

Un numéro non surtaxé pour joindre l'ADIE 0969 328 110